MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

DOUANES & DROITS INDIRECTS

MARCHÉ DE TRAVAUX

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BUREAU DES DOUANES DE RUNGIS
SIS 3-5 RUE DE LA CORDERIE 94150 RUNGIS

Réf.*:*

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Service acheteur

DIRECTION INTERREGIONALE

DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

D'ILE de FRANCE

14 rue yves Toudic

75010 Paris

*mél :*marchés-contrats-idf@douane.finances.gouv.fr

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

30/11/2026 à 12 H

Marché à procédure adaptée

Le présent Règlement de Consultation comporte 15 pages.

Table des matières

1- OBJET DE LA CONSULTATION....3
2- CARACTÉRISTIQUES DU MARCHE....3
Nature....3
Procédure de passation et forme....3
Allotissement....3
Tranches....3
Durée du marché....3
Lieu d'exécution....3
Variantes....4
Prestations supplémentaires éventuelles [PSE]....4
Considérations sociales....4
Considérations environnementales....4
Traitement de données à caractère personnel....4
3- INFORMATION DES CANDIDATS....4
Contenu des documents de la consultation....4
Modalités de retrait et de consultation des documents....4
Visite de site OBLIGATOIRE....4
Demandes de renseignements complémentaires et questions....5
Modification des documents de la consultation....5
Prolongation du délai de réception des offres....5
4- CANDIDATURE....5
Motifs d'exclusion....5
Conditions de participation....6
Modalités de présentation de la candidature....6
Examen des candidatures....7
5- OFFRE....8
Présentation de l'offre....8
Examen des offres....8
Critères d'attribution....8
Durée de validité des offres....9
6- MODALITÉS DE TRANSMISSION DES PLIS....9
Date et heure de réception des plis....9
Conditions de transmission des plis....9
7- ATTRIBUTION DU MARCHE....11
Négociation....12
Mise au point....12
Signature du marché....12
8- LANGUE....12
9- CONTENTIEUX....12
10- MODALITES DE SIGNATURE ELECTRONIQUE....12

1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux de réhabilitation du bureau des Douanes de Rungis -sis 3-5 rue de la Corderie 94150 RUNGIS.

Les stipulations techniques des prestations sont décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) applicable au présent marché public.

2 – CARACTÉRISTIQUES DU MARCHE

Nature

Le présent règlement de consultation concerne un marché public de travaux pour lequel s'applique le CCAG-travaux issu de l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux et ses modifications.

Procédure de passation et forme

Le présent marché est soumis aux dispositions du Code de la commande publique notamment pris en ses articles L 2123-1 et suivants et R 2123-1 et suivants, relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée.

Le présent marché est un marché monoattributaire par lot, à prix forfaitaire.

Allotissement

L'opération de travaux est allotie, les prestations portent sur 3 lots désignés ci-après qui sont traités par marchés à lots séparés :

- LOT 1 Démolition, Gros œuvre, Aménagement intérieur
- LOT 2 Electricité
- LOT 3 Chauffage – Ventilation – Climatisation - Plomberie

Durée du marché

Le marché prend effet à la date de notification de l'ordre de service. Il est conclu pour une durée allant jusqu'à la réalisation des travaux concernés, soit une durée de **152 jours ouvrés** à compter de la notification de l'ordre de service, conformément au planning prévisionnel qui sera arrêté à la première réunion de chantier par le maître d'ouvrage.

CODE CPV

- Pour le lot n°1 : 45111100-9-travaux de démolition ; 45223220-4 : Travaux de gros œuvre ; 454500000-1 : Travaux de parachèvement de bâtiment ;
- Pour le lot n°2 : 45310000-3 : Travaux d'équipement électrique ;
- Pour le lot n°3 : 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation ; 45330000-9 : Travaux de plomberie.

Lieu d'exécution

Bureau des Douanes de Rungis -sis 3-5 rue de la Corderie 94150 RUNGIS

Variantes

Les candidats doivent répondre à la solution de base.

Aucune option ni variante n'est prévue dans le cadre du présent marché.

Les candidats devront remettre une offre conforme aux prescriptions définies dans les pièces du marché.

Considérations sociales

Le présent marché public comprend des considérations sociales.

Considérations environnementales

Le présent marché public comporte des considérations environnementales.

Traitement de données à caractère personnel

Sans objet.

3 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Modalités de retrait et de consultation des documents

Les documents de la consultation sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État, appelée PLACE, à l'adresse : www.marches-publics.gouv.fr
À l'occasion du retrait, les candidats sont invités à s'inscrire sur la plateforme afin de pouvoir être destinataires le cas échéant des modifications apportées aux documents de la consultation.

Contenu des documents de la consultation

Les documents de la consultation mis à disposition sont les suivants :

- Le présent règlement de la consultation ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à tous les lots, et ses éventuelles annexes, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du RPA fait seul foi ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) des clauses communes et pour chacun des lots ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du RPA fait seul foi ;
- Le plan général de coordination ;
- Le rapport initial du contrôleur technique (production en d'élaboration) ;
- le diagnostic amiante ;
- Les Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots ;
- Le planning prévisionnel de l'opération ;
- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes financières, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du RPA fait seul foi ;

Visite de site OBLIGATOIRE

Les candidats doivent réaliser au minimum une visite du site. A l'issue des visites, le maître d'ouvrage remettra au candidat une attestation de visite. Une copie de cette attestation devra être remise avec l'offre.

Une visite du site est OBLIGATOIRE

le 16 et 18 novembre 2026

Pour réaliser celle-ci, les candidats devront s'adresser à :

Direction Interrégionale des Douanes dIle de France
14 rue Yves Toudic
75010 Paris
M. Menad BENNABI : 06.64.57.93.03
menad.bennabi@douane.finances.gouv.fr

Les candidats devront s'inscrire aux visites de site avec un préavis minimum de 24 heures.

ATTENTION : Toutes les cotes du dossier de consultation des entreprises sont données à titre indicatif et n'engagent pas le pouvoir adjudicateur. Seule l'entreprise est responsable des côtes qu'elle aura retenues dans son offre. Les erreurs de côtes seront supportées par l'entreprise titulaire du marché.

Demandes de renseignements complémentaires et questions

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires uniquement sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse : "https://www.marches-publics.gouv.fr", et ce, au maximum 4 jours ouvrables avant la date limite de remise des offres.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires sont transmises aux opérateurs économiques au plus tard 2 jours avant la date limite de réception des offres.

Modification des documents de la consultation

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 3 jours avant la date limite de réception des offres.
Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés lors du retrait des documents de la consultation.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Prolongation du délai de réception des offres

Lorsqu'une réponse nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fournie dans le temps prévu ci-dessus, ou en cas de modifications importantes des documents de la consultation, le délai de

réception des offres est reporté proportionnellement à l'importance des modifications apportées et dans les conditions prévues à l'article R.2151-4 du code de la commande publique.

4 – CANDIDATURE

Motifs d'exclusion

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique relatives aux exclusions de plein droit et aux exclusions à l'appréciation de l'acheteur, les personnes se trouvant dans un des cas d'exclusion réglementaires sont exclues de la procédure.
Lorsqu'un opérateur économique se trouve, en cours de procédure, en situation d'exclusion, il en informe sans délai l'acheteur qui l'exclut pour ce motif.
En cas d'exclusion à l'appréciation de l'acheteur, l'opérateur économique présente, à la demande de l'acheteur, ses observations afin d'établir qu'il a pris les mesures nécessaires ou encore que sa participation à la présente consultation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

Conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats sera effectuée avant l'attribution du marché.

Conditions de participation

Le candidat peut se présenter seul ou en groupement. Toutefois, dans le cadre de cette consultation, l'acheteur n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
– en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ;
– en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

La forme du groupement n'est pas imposée au stade de la procédure de passation.

* Le groupement est dit conjoint lorsque chaque opérateur membre du groupement s'engage à exécuter les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché.

* Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Modalités de présentation de la candidature

Les candidats ont le choix de présenter leur candidature, en utilisant :

- le Document Unique de Marché Européen électronique dit "DUME" : le formulaire DUME acheteur est directement accessible sur le profil acheteur de PLACE

Des renseignements complémentaires au sujet du DUME électronique sont disponibles aux adresses URL suivantes : https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/pour-les-entreprises/ et : https://dume.chorus-pro.gouv.fr

ou,

- les formulaires standard de lettre de candidature (DC1) et déclaration du candidat (DC2), disponibles gratuitement sur le site : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat ou les documents équivalents.

Les renseignements demandés, transmis à l'aide du formulaire DUME ou les formulaires DC1, DC2 ou équivalent comportent les caractéristiques suivantes :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

– Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ; (ATTENTION à bien remplir toutes les rubriques des formulaires DC1 et DC2 et à signer ces formulaires),

– Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement avec extrait Kbis. (Habilitation du mandataire par ses co-traitants) ; (ATTENTION : fournir un extrait Kbis de moins de 6 mois),

– Document attestant du pouvoir de représentativité de la personne habilitée à engager l'entreprise soumissionnaire, laquelle devra avoir autorité pour la signature des pièces exigées (délégation de signature datée et signée si la personne n'est pas reprise sur le Kbis).

ATTENTION : si l'entreprise est détenue par une holding, il convient de fournir également un extrait Kbis de la holding de moins de 6 mois.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

– Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 complété et signé).

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Expérience :

La présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années, indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux.

- Capacités professionnelles :

- L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
- Les certificats de qualifications professionnelles suivants :
 - Pour le lot 1 : Qualibat 1111 (Démolitions-déconstruction), Qualibat 2111 (Maçonnerie et ouvrage en béton armé courant), Qualibat 4131 (Plaques de plâtre), Qualibat 4312 (Pose et pose de menuiserie intérieure en bois), Qualibat 6112 (Peinture et ravalement), Qualibat 6312 (Carrelage-revêtement-mosaïques), Qualibat 4341 (Parquets collés et flottants).
 - Pour le lot 2 : QUALIFELEC E2 (Étude et réalisation de travaux d'installations d'équipements électriques, haute et basse tension), CF1 (Réalisation d'installations de courants faibles) et CF2 (Étude et réalisation d'installations de courants faibles), Qualification OPQBI 1407 (Etudes d'éclairage intérieur RGE) ;
 - Pour le lot 3 : Qualifications 5112 (Plomberie sanitaire – Technicité courante) et 5312 (Installations thermiques – Technicité confirmée).

La preuve de ces capacités peut être apportée par tout autre moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

■ Capacités techniques :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public de même nature ;

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance).

Dans cette hypothèse, le candidat apporte les justifications des capacités du ou des opérateurs économiques en cause et produit un engagement écrit de ce ou ces derniers justifiants qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

NOTA : Si le candidat demande de prendre en compte les capacités professionnelles, techniques ou financières d'un ou plusieurs futurs sous-traitants au niveau de la candidature, il devra déclarer le sous-traitant à la remise de l'offre. L'absence de ces documents empêchera la prise en compte des capacités techniques, professionnelles ou financières.

L'acheteur n'a pas fixé de minimums de capacité comme condition de participation : les candidatures qui ne justifient pas de l'aptitude professionnelle ou qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques ou financières suffisantes demandées pour la présente consultation sont éliminées.

Les documents justificatifs concernant les moyens de preuve relatifs aux motifs d'exclusion ne seront demandés par l'acheteur qu'au(x) seul(s) soumissionnaire(s) auquel(s) il est envisagé d'attribuer le marché public.

Si l'acheteur constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.
Ce délai est précisé avec la demande de complément.
Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

Vérification des conditions de participation : liste des documents justificatifs

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs lorsque l'acheteur peut les obtenir :
– directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'information administré par un organisme officiel ;
– d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.
Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs déjà transmis à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Dans ce cas, il indique les moyens de preuves concernés ainsi que la référence de la ou des consultation(s) pour la ou lesquelles ces moyens de preuve ont déjà été transmis.

A titre d'information, en complément des DC1 et DC2 signés (ou du DUME) et de l'extrait Kbis de moins de 6 mois, les pièces à fournir seront **pour les candidats pressentis pour l'attribution** :

- une attestation de régularité fiscale récente ;
- une attestation de régularité URSSAF de moins de 6 mois ;
- une attestation de respect des obligations en matière de cotisations retraite (PROBTP) ;
- un certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage intempéries (CIBTP) ;
- la liste de salariés étrangers (art. D8254-2 Code du Travail) ;
- des attestations d'assurance, valable au moment de la signature, pour la responsabilité civile et la garantie décennale ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- l'acte d'engagement signé.

5 – OFFRE

Présentation de l'offre

L'offre du candidat comporte les pièces suivantes :

1) **Une offre financière détaillant les postes de dépenses (décomposition du prix global et forfaitaire)**, en scindant clairement l'offre de base, la prestation supplémentaire éventuelle imposée, les variantes, et tranches optionnelles, le candidat pouvant adjoindre un mémoire financier pour détailler ou expliciter sa proposition financière.

2) **Un mémoire technique,** qui doit répondre de manière circonstanciée à l'ensemble des problématiques du marché (cf. critères de notation ci-après) et une proposition de planning ;

3) **Une attestation de visite.**

Le candidat pourra compléter son dossier de réponse, de tout élément d'information qu'il jugera utile à l'appréciation de son offre.

Examen des offres

Les **offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées, sont éliminées**. Elles ne sont pas examinées au regard des critères de sélection mentionnés ci-après.

Une offre *irrégulière* est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

Une offre *inacceptable* est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure. Le budget alloué à cette opération est de 467 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Une offre *inappropriée* est une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.
L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée au regard des critères de sélection détaillés ci-après.
Une pondération affecte chacun des critères d'un coefficient chiffré. L'offre économiquement la plus avantageuse est évaluée globalement, au regard de l'ensemble des critères qui la constituent. L'analyse des offres s'en trouve de fait affinée, favorisant le choix de l'offre la « mieux-disante ».

Critère n°1 – Valeur prix 40 points

Une note sur 40 points sera attribuée selon la formule suivante :
Note de l'offre jugée = (valeur de l'offre la moins élevée / valeur de l'offre analysée) X 50

Critère n°2 – Valeur technique 50 points

Sous-critère 1 : Mode opératoire - 20 pt
Qualité de l'organisation et des modes opératoires proposés, clarté et qualité de l'offre, compréhension du projet :

Le candidat devra expliquer les contraintes identifiées comme susceptibles d'impacter l'exécution des travaux ou l'activité des agents présents sur le site, ainsi que les mesures prévues pour y remédier.
Il précisera également le détail des prestations prévues, en décrivant notamment le mode opératoire adopté en adéquation avec le type de travail envisagé.
Si les travaux le nécessitent, le candidat s'engage à effectuer et prendre à son compte les demandes d'autorisation administratives ou financières, notamment en matière de voirie, engendrées par le démarrage des travaux.

Sous-critère 2 : Moyens humains et matériels affectés spécifiquement à l'opération – 20 pt
Analyse et mise en adéquation des moyens humains et matériels affectés spécifiquement à l'opération et au mode opératoire établi :

Le candidat présentera une analyse des moyens humains et matériels dédiés à l'opération, ainsi que des qualifications et de l'expérience des personnels affectés au chantier (incluant les CV), accompagnée du choix des matériaux proposés.
Ce sous-critère est notamment apprécié en fonction des fiches techniques présentées.

Sous-critère 3 : Planning détaillé d'exécution études et travaux - 10 pt
Respect et analyse du planning de l'opération :

Le candidat fournira, par type de prestation lui incombant, la durée d'exécution de ladite prestation, ainsi que l'effectif qui interviendra pour sa réalisation, en cohérence avec la date de livraison du projet fixée au marché.
Il pourra également proposer, le cas échéant, des optimisations du planning permettant d'améliorer les délais d'exécution, sous réserve du respect des contraintes techniques et organisationnelles du chantier.

Toute proposition de planning prévoyant une livraison du projet postérieure à la date de livraison fixée au marché sera considérée comme non conforme et entraînera l'élimination de l'offre.

Critère n°3 – Environnemental 5 points

Organisation du chantier et gestion des déchets :

Moyens mis en œuvre pour favoriser le réemploi, assurer la gestion des déchets et en limiter la production (conformément au SOGED, à la réglementation en vigueur et en application des dispositifs mis en place dans le cadre de la REP PMCB).

Critère n°4 – Social 5 points

Moyens mis en œuvre pour le respect de la législation en matière d'égalité professionnelle ainsi que la diversité dans l'exécution des travaux, conformément aux principes du Code du travail (articles L. 1142-1 et suivants) et du Code de la commande publique.

Les critères sont identiques pour tous les lots.

L'entreprise qui obtient la meilleure note sur 100 en cumulant les résultats obtenus pour chacun des critères est considérée comme le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Durée de validité des offres

Les offres sont valables 90 jours à compter de la date limite de remise des plis.

6 – MODALITÉS DE TRANSMISSION DES PLIS

Date et heure de réception des plis

Les plis devront être transmis au plus tard l**e 30/11/2026 à 12h00.**

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limite mentionnée ci-dessus. Les plis qui sont reçus ou remis après ces date et heure ne sont pas ouverts.

Les plis et les copies de sauvegarde parvenus hors délai sont inscrits au registre des dépôts et sont rejetés.

Conditions de transmission des plis

Pour cette consultation, **seuls sont autorisés les dépôts électroniques** qui s'effectuent exclusivement sur le profil acheteur PLACE à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

En cas d'envois successifs, seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis. Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

Aucun envoi papier, par télécopie ou courriel ne sera accepté.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de l'application PLACE (manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme, assistance téléphonique, module d'autoformation à destination des candidats, foire aux questions, outils informatiques).
Les candidats ou les soumissionnaires trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat/soumissionnaire.
Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.
Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé au candidat/soumissionnaire par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, "nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr", ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, doc, xls, sxw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites ;

Horodatage
Les plis (candidatures et/ou offres) transmis par voie électronique sont horodatés. Les plis reçus après la date et l'heure limite fixées par la présente consultation sont considérés comme hors délai et sont rejetés.
En cas d'indisponibilité de la plate-forme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.

Copie de sauvegarde
Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde, transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

[*NOM ou dénomination du candidat*
Consultation « Réhabilitation de la BSI de Marne la Vallée »

Ne pas ouvrir par le service courrier
DGDDI - Service marchés à l'attention de mme Céline SAINT-CRIQ

Dépôt : du lundi au vendredi de 9 h à 11h30 et de 14 h à 16h30,
Envoi postal : en recommandé avec accusé de réception à l'adresse postale indiquée en page de garde du présent règlement.
La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les deux cas suivants :

– en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
– en cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si un programme informatique malveillant est détecté, la copie de sauvegarde est écartée par l'acheteur.
La copie de sauvegarde ouverte est conservée en cas d'ouverture conformément aux dispositions des articles R.2184-12 et R.2184-13 du Code de la commande publique. Si au contraire elle n'a pas été ouverte ou si elle a été écartée suite à la détection d'un programme malveillant, celle-ci est détruite.

Antivirus
Le candidat ou le soumissionnaire doit s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

7 – ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché est attribué au soumissionnaire dont l'offre est la mieux disante, au regard des critères d'attribution énoncés dans le présent règlement de la consultation. Le candidat retenu, proposé à l'attribution, est avisé par voie électronique ou courrier. Cette information n'ouvre aucun droit et n'autorise aucun commencement d'exécution par l'attributaire.

Ce courrier liste les documents que doit fournir le candidat dont l'offre a été retenue, dénommé attributaire et,ce dans le délai imparti dans le courrier.

Si ces documents ne sont pas transmis au pouvoir adjudicateur dans le délai imparti, ou qu'il y ait une impossibilité d'accès à ces documents dans le délai fixé, son offre est rejetée. Et la même demande sera alors présentée au candidat suivant dans le classement des offres.

Les soumissionnaires évincés sont ensuite, informés du rejet de leur offre dans les conditions fixées à l'article R.2181-1 et suivants du Code de la commande publique.

Négociation
Il n'y pas de négociation

Mise au point
L'acheteur et le soumissionnaire retenu peuvent procéder à une mise au point des composantes du marché public. Cette mise au point ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre ou du présent marché public.

Signature du marché
L'acte d'engagement sera signé par une procédure électronique et sera notifié en recommandé électronique au titulaire par PLACE.

8 – LANGUE

Les documents et informations doivent être rédigés en langue française ou, à défaut, être accompagnées d'une traduction en français.
En cas de candidature sous forme de DUME, ce dernier doit être rédigé en français.

9 – CONTENTIEUX

Le tribunal compétent est :

Tribunal administratif de Paris,
7 rue de Jouy
75004 Paris
Téléphone : 01 44 59 44 00
mél : greffe.ta-paris@juradm.fr

10 – MODALITES DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

Pour ce marché, l'usage d'une signature électronique n'est pas rendu obligatoire, mais il est fortement recommandé. En cas d'utilisation d'une signature électronique, celle-ci doit répondre aux prescriptions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Des renseignements complémentaires au sujet de la signature électronique peuvent être obtenus :
– dans PLACE (guide d'utilisation- utilisateur entreprise) ;
– dans le « guide très pratique sur la dématérialisation des marchés publics » (version opérateurs économiques) disponible sur le site internet de la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers.

À défaut d'une signature électronique valable apposée par le titulaire, les pièces de marché seront revêtues de la signature électronique du pouvoir adjudicateur et transmises en recommandé électronique par PLACE. Seul le contrat signé électroniquement a le statut de document original, l'autre document n'est qu'une copie.

Le signataire, titulaire du certificat de signature, doit avoir le pouvoir d'engager la société. Il peut s'agir soit du représentant légal de la société soit d'une personne qui dispose d'une délégation de signature.

Dans la situation d'un groupement d'opérateurs économiques, soit tous les membres du groupement signent, soit le mandataire qui doit justifier des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.